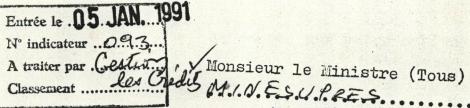
REPUBLIQUE RWANDAISE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU B.P. 24 KIGALI.

| Kigali, le 27/12/10

Nº 11.14.01/26483



Objet: Facture publique de consomnation d'eau et d'électricité.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les consomnations d'eau et d'électricité par les services publics connaissent une augmentation annuelle d'au noins 3% alors que l'accroissement des bureaux et l'acquisition des équipements électriques n'atteint pas le nême taux.

Etant donné la situation de crise que traverse notre pays, je vous denanderais chacun en ce qui le concerne, d'examiner les voies et moyens de réduire le montant de la facture de votre Département, il s'agira entre autres :

- d'interdire le lavage des véhicules (officiels) au service,
- de maintenir les installations sanitaires en bon état de fonctionnement sans fuites,
- √ d'éteindre les lunières dans les bureaux à la fin du
- v d'éteindre les équipements techniques après leur utilisation (machines, ordinateurs, cuisinières, etc...),
- ∠ de faire fonctionner l'éclairage des pièces, bureaux quand c'est nécessaire.

Je suis persuadé que, si tous les agents sont sensibilisés à ces mesures, le montant de la facture publique de chaque Département sera réduit sensiblement.



Je compte sur votre habituelle

collaboration.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU NTAGERURA André.

## Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D. KIGALI.
- Monsieur le Président du C.N.D. KIGALI.
- Monsieur le Directeur d'ELECTROGAZ KIGALI.